

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 septembre 2021



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame BALSON

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

**Membres excusés** :

Madame BATAILLE (pouvoir Madame MONTEIRO) - Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame PFANDER-MENY) - Monsieur MULLER (pouvoir Monsieur CHATEAU)

**Membres absents** :

**OBJET**

**DE LA DELIBERATION**

**Information sur la rentrée scolaire 2021-2022**

Monsieur LEHENOFF expose :

La rentrée scolaire constitue chaque année un temps fort pour les élèves et leurs familles, les professionnels de l'Éducation nationale mais également pour la Ville de Dijon qui fait de la réussite éducative une priorité.

La Ville consacre plus de 65 millions d'euros par an à l'éducation des 0-25 ans, dans le cadre d'une stratégie cohérente : le Projet Éducatif Global (PEG).

Contribuant à l'égalité des enfants et des jeunes par l'éducation, le PEG ambitionne de permettre à tous les petits dijonnais de bien grandir dans leur ville et de les accompagner dans l'apprentissage de la citoyenneté, en complémentarité avec l'École.

La Ville agit au profit des enfants et de leur famille à plus d'un titre : les structures d'accueil de jeunes enfants, les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, les moyens de fonctionnement des écoles primaires, la restauration scolaire, le conservatoire à rayonnement régional, les bibliothèques, la Minoterie, les activités sportives, etc, ...

Les écoles occupent naturellement une place centrale au sein de ce vaste édifice éducatif.

## **Les effectifs scolaires**

Les premiers chiffres communiqués par les écoles publiques et privées dijonnaises à la rentrée permettent de recenser 12 865 élèves dans les écoles maternelles et élémentaires, contre 12 969 à la rentrée de septembre 2020, ce qui représente une diminution de 104 élèves, soit - 0,8 %.

Cette légère diminution des effectifs résulte de la baisse constatée au niveau national du nombre de naissances depuis 2015, qui ne permet pas de remplacer les générations précédentes, plus importantes. A noter que cette baisse est toutefois moins marquée à Dijon qu'à l'échelle nationale, puisque le Ministère de l'Éducation nationale projetait une diminution de -1,3 % dans les établissements du 1<sup>er</sup> degré à cette rentrée.

La politique de construction de logements portée par la Municipalité permet indéniablement de sauvegarder les effectifs, sans laquelle ils auraient sans aucun doute diminué davantage.

Plus précisément, sont recensés à la rentrée :

- 9 911 élèves dans les écoles publiques contre 10 091 élèves en septembre 2020, soit une diminution de 180 élèves (- 1,7%)

- 2 954 élèves dans les écoles privées sous contrat d'association, contre 2 878 élèves à la rentrée de septembre 2020, soit une augmentation de 76 élèves (+ 2,6%).

Dijon bénéficie en outre d'une carte scolaire favorable puisque le solde des ouvertures et fermetures de classes dans les écoles publiques dijonnaises est positif, avec 9 classes de plus que l'année dernière. A noter que depuis 2010, le solde des ouvertures/fermetures est positif chaque année.

## **La Ville attribue des moyens importants aux écoles**

- Des crédits de fonctionnement sont alloués aux enseignants pour les achats de fournitures scolaires, des manuels et du matériel pédagogique (39 € par élève, soit un budget annuel de 398 000 €)

- La mise à disposition d'équipes pluridisciplinaires qualifiées, au service des enfants : plus de 1 100 agents municipaux œuvrent chaque jour dans les écoles (ATSEM, animateurs, agents d'entretien et de restauration)

- Des moyens importants sont déployés pour respecter le protocole sanitaire dans les écoles : gel hydro-alcoolique, essuies mains jetables, mise à disposition de personnel d'entretien supplémentaire pour la désinfection des points de contact (42 agents supplémentaires recrutés à la rentrée pour assurer cette mission), et déploiement à la rentrée de 160 capteurs de CO2 mobiles, à raison de deux par école, pour permettre aux professionnels des écoles de vérifier que leurs pratiques en matière d'aération des locaux sont suffisantes, tant dans les classes que dans les restaurants scolaires.

## **Des intervenants municipaux aux côtés des enseignants sur le temps scolaire**

La Ville propose aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires des séances qui se déroulent sur le temps scolaire, assurées par des agents de la Ville ou des intervenants professionnels rémunérés par elle : sports collectifs, natation, initiation musicale, projets artistiques ou résidences d'artistiques, actions environnementales, prévention à la santé, ... Chaque année, plus de 8 000 heures (soit l'équivalent de près de 4 jours pour chaque classe) sont assurées dans par la Ville sur le temps scolaire, auxquelles s'ajoutent les sorties dans les bibliothèques, les musées, à l'Opéra, au Jardin des sciences ou encore à la piste de sécurité routière.

## **Des rénovations de groupes scolaires à haute préoccupation environnementale**

### *Un programme d'entretien et de rénovation permanent*

La ville assure l'entretien et la rénovation régulière des 76 écoles publiques que compte Dijon.

Cette année encore, la municipalité a profité de la période estivale pour conduire d'importants chantiers en y consacrant plus de 2 millions d'euros avec, parmi les priorités, l'adaptation des bâtiments au changement climatique, le confort des élèves et des équipes pédagogiques et la diminution des factures

d'énergie (Groupes scolaires Victor Hugo, Voltaire, Chevreul, Baker, Darcy, Petit Cîteaux, Devosge, Joséphine Baker, Champollion, Petites Roches, Nord, Champs-Perdrix, ...).

#### *Le projet européen RESPONSE au bénéfice des écoles de Fontaine d'Ouche*

Dans le cadre du projet européen RESPONSE à Fontaine d'Ouche, les groupes scolaires Buffon et Colette vont successivement bénéficier, à compter de cet automne, d'une rénovation thermique d'ampleur et inédite pour améliorer le confort des élèves et du personnel éducatif tout en réduisant la consommation énergétique des bâtiments.

#### *Améliorer la sécurité aux abords des écoles*

Chaque année, en fonction des demandes et en concertation avec les équipes éducatives, la collectivité réalise des aménagements de sécurisation. En juin, la ville a mené une expérimentation autour de douze groupes scolaires en limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans les rues desservant les entrées des établissements. Marquage au sol, panneaux « vigilance école » et silhouettes verticales ont été aménagés. D'autres écoles bénéficieront de ces installations prochainement.

#### *Un programme d'investissement massif dans les écoles*

Un programme pluriannuel de rénovation des écoles sera lancé en 2022. Il aura pour objectifs de répondre aux enjeux de confort des enfants et des équipes éducatives, de transition écologique, de relance économique et également d'ouverture des écoles sur l'extérieur. Il intégrera également un volet de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'écoles.

Ce programme d'investissement sera présenté dans les semaines à venir.

### **La restauration scolaire : l'excellence en matière de qualité, sécurité sanitaire et développement durable**

La ville de Dijon, qui assure elle-même la production de près de 8 000 repas par jour, poursuit, en lien avec Dijon Métropole, son objectif de développement des produits issus de l'agriculture biologique et de proximité à coût constant et sans répercussion sur la facturation des repas (grâce aux économies permises par le plan de réduction du gaspillage alimentaire).

En ce milieu d'année 2021 la part de produits issus de l'agriculture biologique approche 38 % des dépenses d'alimentation réalisées. La part des produits sous signes de qualité (au sens de la loi EGALIM du 30 octobre 2018) incluant le bio, dépasse à ce jour 50 % de ces dépenses, qui est l'objectif légal au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

84 % des repas comportent au moins un composant bio hors pain (qui est bio et local).

L'action municipale s'inscrit dans la stratégie alimentaire territoriale et le projet métropolitain "Dijon alimentation durable 2030" .

### **Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires : priorité au bien être des enfants**

Avant ou après la classe (temps périscolaire) et pendant les vacances scolaires (temps extrascolaires), de 7h à 19h, la Ville accueille les enfants et leur propose des activités de découverte et d'éveil, indispensables pour bien grandir, pour favoriser le vivre ensemble et développer la citoyenneté.

Les axes de travail prioritaires des équipes d'animation :

- Poursuivre le travail engagé autour de la qualité éducative du temps du repas,
- Faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap et des enfants à besoins éducatifs particuliers,
- Développer des projets éducatifs autour des trois axes suivants :
  - projets éco-citoyens de sensibilisation aux enjeux écologiques : préservation de la biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique, zéro plastique zéro déchet, ...
  - projets de découverte de l'environnement et des ressources locales culturelles, patrimoniales, naturelles
  - projets favorisant la créativité des enfants (les mercredis et pendant les vacances notamment) : fabulation, création d'univers, ...

### **La Ville s'engage en faveur de l'inclusion des enfants en situation de handicap**

L'accueil des enfants porteurs de handicap est une priorité de la municipalité. Deux nouveaux dispositifs voient ainsi le jour à la rentrée :

- la création d'une Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA) au sein de l'école maternelle Drapeau, qui s'ajoute à l'Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) créée en 2019 à l'école élémentaire Trémouille. Les enfants atteints d'autisme, orientés par l'Éducation nationale vers ces classes, sont désormais accueillis pendant tout le primaire.

- la création d'un pôle ULIS handicap moteur à l'école primaire Chevreul qui accueillera désormais les enfants d'âge maternel et élémentaire au sein d'un site unique, pour lequel la Ville a engagé des travaux importants (425 000 €) pour permettre aux enfants de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire, parmi les autres écoliers.

Au total, les écoles de Dijon accueillent désormais 18 classes destinées à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Par ailleurs, sur les temps périscolaires et extrascolaires, la Ville met désormais en œuvre un accompagnement spécifique des enfants en situation de handicap, afin qu'ils puissent bénéficier de ces temps dans des conditions adaptées (recrutement et formation de personnel, accompagnement individuel des enfants et de leur famille, sensibilisation et formation des équipes d'animation).